

QUESTION 44

QU'ARRIVERA-T-IL AUX MÉCHANTS AU JOUR DU JUGEMENT?

Réponse : a; au jour du jugement, les âmes des méchants et leurs corps ayant été soulevés hors de la tombe seront condamnés avec le diable et ses anges à d'inexprimables souffrances pour toujours.

a Jean 5.28-29 : « Ne vous étonnez pas de cela; car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix, et en sortiront. Ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, mais ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement. »

Matthieu 25.41, 46 : « Ensuite il dira à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges »; « Et ceux-ci iront au châtement éternel, mais les justes à la vie éternelle. »

2 Thessaloniens 1.7b-9 : « ... le Seigneur apparaîtra du ciel avec les anges de sa puissance, au milieu d'une flamme de feu, pour punir ceux qui ne connaissent pas Dieu et ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de notre Seigneur Jésus. Ils auront pour châtement une ruine éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa force... »

Tous les hommes ressusciteront à la Parousie (Ac 24.15), les uns pour la vie et la gloire éternelles, les autres pour la mort et la honte éternelles (Da 12.2; Mt 25.46). Les réprouvés seront alors jetés dans l'étang de feu, la seconde mort préparée premièrement pour le diable et ses anges (Mt 25.41; Ap 20.10-15; 19.20; 21.8). Ils y seront alors jugés pour ce qu'ils auront accompli dans leur corps et recevront le salaire que mérite leurs œuvres (2 Co 5.10; Rm 2.2-12; Jude 14-15; Col 3.25; Ga 6.7-9).

L'enfer (ou la géhenne) est un lieu de tourments éternels et sans fin (Ap 14.9-12; Mt 5.22, 29-30; 10.28; 13.42, 50; 18.8-9; 22.13; 23.33; 25.30, 41, 45; cf. És 66.22-24).

